



BULLETIN D'INFORMATION ASSOCIATION DU CHEMIN DE RONDE JUIN 2026

1/ Projet Servier : avis de l'autorité environnementale

La Ville de Croissy-sur-Seine a engagé une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), par arrêté municipal en date du 1er avril 2025. Cette modification simplifiée concerne le terrain situé au 123-125 Chemin de Ronde, à l'emplacement de l'institut de recherche Servier.

A ce jour, le terrain est situé en secteur ULa sur le PLU, qui est une zone « d'activités ».

Le projet de modification simplifiée porte sur la modification de ce classement en zone « urbaine », qui permet aussi bien des activités que des logements. Le secteur serait rebaptisé : secteur Ule.

Cette modification est mise en œuvre en vue de la réalisation d'un programme mixte comprenant des hébergements (135 hébergements en résidence pour jeunes actifs + 87 hébergements en résidence locative avec services + 93 lits en internat pour mineurs), des bureaux (3 200 m²), un parc d'activités (5 200 m²) et un complexe sportif de 4 840 m². Ce programme serait réalisé par Linkcity (groupe Bouygues).

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
ILE-DE-FRANCE

Avis délégué
sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de Croissy-sur-Seine (78)
à l'occasion de sa modification simplifiée n°1

N°014510/APP
du 02/06/2026

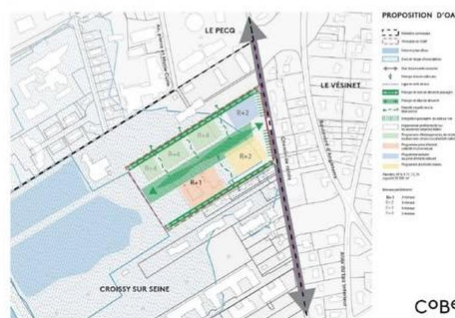


Schéma de principe de l'APP "Partie du chemin de Ronde - site D5" (source : Notice de présentation, p. 25)



Les différentes étapes de la procédure :

1/ A la demande de l'autorité environnementale MRae (Mission Régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France), la ville de Croissy a missionné le cabinet Evinerude pour réaliser une évaluation environnementale.

Cette étude rigoureuse est consultable ici :

<https://drive.proton.me/urls/RW2CC9XX48#ME85g8cNEyU1>

2/ Une concertation préalable du public s'est déroulée en novembre 2025. Une réunion publique de présentation de la procédure et du projet Linkcity a été organisée le 12 novembre 2025.

Lors de la concertation préalable, le public a transmis ses observations, uniquement par messagerie électronique, à la mairie de Croissy. Au total, 110 contributions ont été recueillies par la mairie de Croissy, elles sont consultables

ici : https://www.croissy.com/.../annexe_ndeg5_observations...

1.1. Contexte et présentation du projet de plan local d'urbanisme

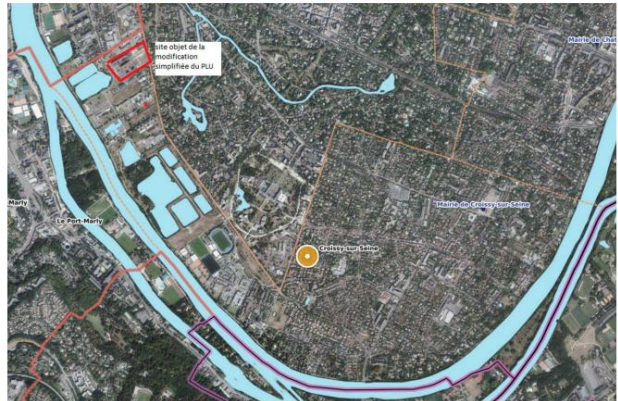


Figure 1: Vue aérienne de Croissy-sur-Seine avec localisation du site des anciens laboratoires Servier, objet de la modification simplifiée n°1 du PLU de Croissy-sur-Seine (Source : Geoportail) avec localisation du site par la MRae)

Le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable le 15 décembre 2025, sans proposer de modifications au projet.

L'AdCR estime que les nombreuses remarques donnant des arguments pour la préservation de la biodiversité urbaine, de l'environnement et du cadre de vie des riverains, n'ont pas été prises en compte.

3/ La MRae a été saisie sur le dossier d'évaluation environnementale et vient de rendre son avis en ce début juin 2026. Le dossier est consultable ici :

<https://associationducheminderonde.com/bulletins/MRae%20juin%202026.pdf>

LA MRae DONNE UN AVIS ET DES ARGUMENTS QUI VONT DANS LE SENS DES RÉSERVES FORMULÉES PAR NOTRE ASSOCIATION AdCR.

4/ Suite de la procédure :

- Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont 1 mois à compter de la mise à leur disposition par la Mairie du dossier pour donner un avis ;
- Mise à disposition du dossier au public (1 mois), l'avis de la MRae et des PPA devant être joints au dossier. Cette mise à disposition devrait se dérouler en septembre 2026 d'après les informations reçues. La consultation publique vise à informer la population et à recueillir ses observations et propositions préalablement à la prise de décision par la mairie. La consultation publique (à la différence de l'enquête publique) n'est pas menée par un commissaire-enquêteur indépendant qui analyse le dossier et donne un avis ;
- Réunion publique d'information ;



- Conseil municipal tire le bilan de la mise à disposition au public, puis délibère sur la modification simplifiée ;
- Une fois la modification du PLU votée, Linkcity est en mesure de déposer la demande de permis de construire pour son projet.

2/ Abattage des arbres sur le site de Servier : dépôt de plainte

Nous vous indiquions dans notre Bulletin de décembre 2025/janvier 2026 que, suite à l'alerte d'un riverain, nous avons constaté que des arbres et haies, identifiés par l'étude environnementale Evinerude (du 30 septembre 2025) comme faisant partie d'un espace herbacé et arboré ayant un enjeu fort de conservation, ont été abattus sur le site de Servier. Cet abattage non évoqué lors de la réunion d'information de Servier du 19 novembre 2025, n'a pas fait l'objet d'information préalable, et démontre une fois de plus le manque d'ambition de ce projet en termes d'écologie urbaine. A l'heure où les villes s'investissent dans leur renaturation afin de créer des espaces de respiration et des îlots de fraîcheur pour lutter contre les canicules et améliorer le cadre de vie des habitants, le projet de reconversion du site de Servier prévoit une bétonisation/artificialisation très dense en contradiction avec la loi Zéro Artificialisation Nette des sols et donc sans ambition pour un environnement durable et vivable.



Figure 30 : Enjeux globaux de conservation



Arbres et haies abattus le 12 décembre 2025

> La loi "climat et résilience" du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici à 2050. La loi ZAN vise à lutter contre la perte des espaces naturels et la dégradation de la biodiversité due à l'urbanisation croissante.

> L'étude environnementale Evinerude a indiqué avec précision quelles zones plantées d'arbres et de haies devaient être protégées, pour quelles raisons et comment il convenait de les protéger. Cette étude est consultable sur le site de la ville de Croissy, ou en cliquant ici : <https://drive.proton.me/urls/RW2CC9XX48#ME85g8cNEyU1>



> Servier ayant détruit la quasi-totalité des arbres et haies concernés, notre association a demandé à plusieurs reprises des garanties afin que le site de Servier, une fois les travaux de dépollution terminés, retrouve la même quantité, la même qualité et dans les mêmes zones, l'ensemble des végétaux repérés par Evinerude.

Malgré nos demandes réitérées auprès de Servier, notre association n'a reçu aucune réponse concernant un engagement précis et formel de replanter les arbres et haies arrachées.

Dans ces conditions, notre association s'est résolue à déposer deux plaintes auprès du Tribunal judiciaire de Nanterre et du Tribunal judiciaire de Versailles, début juin 2026.



3/ Nuisances du Chantier de dépollution du site de Servier

De nombreux riverains se plaignent de la durée du chantier qui se prolonge, des nuisances dues au chantier de dépollution du site, plus particulièrement des poussières de craie utilisée comme remblai, du passage intense de camions à fort tonnage, et de vibrations allant jusqu'à provoquer des fissures dans les murs de clôture des propriétés.

Notre association a été mise en copie de nombreux messages adressés directement à Servier par les riverains.

Nous sommes allés constater dans un premier temps sur place la réalité de la situation décrite par les riverains, puis nous avons alerté les trois mairies concernées (Le Pecq, Le Vésinet, Croissy) ainsi que les autorités compétentes.



Suite à ces signalements, 5 appareils pour enregistrer les vibrations, répartis entre le 138 et 148 chemin de ronde, soit sur toute la longueur de la rue face à Servier, ont été installés le 5 juin 2026. La mise en place de ces appareils a été un peu tardive, en phase terminale du chantier de dépollution.

4/ Revue de presse

Le journal *Le Courrier des Yvelines* du 3 juin 2026 a publié un article « *Laboratoires Servier : une association demande la nomination d'un commissaire enquêteur* ». L'Association du Chemin de Ronde

Saint-Germain-en-Laye et ses environs

LE COURRIER DES YVELINES
MERCREDI 3 JUIN 2026
actu.fr 16

CROISSY-SUR-SEINE

Laboratoires Servier : une association demande la nomination d'un commissaire enquêteur

L'Association du chemin de Ronde demande la nomination d'un commissaire enquêteur, dans le cadre de la modification simplifiée du Plu visant à l'aménagement des terrains des laboratoires Servier.

Vigilante quant à l'aménagement des terrains des laboratoires Servier, l'Association du chemin de Ronde milite en faveur de la nomination d'un commissaire enquêteur. « Nous essayons d'obtenir une enquête publique non simplifiée

tion/nature-environnement/modification-plu-site-servier-exiger-enquete(275949) qui a déjà réuni un peu plus de 400 signatures. »

Des poussières
Des travaux de dépollution du



demande la nomination d'un commissaire enquêteur, dans le cadre de la modification simplifiée du PLU visant à l'aménagement des terrains des laboratoires Servier...

Cet article donne des informations sur le devenir du site de Servier et explique la démarche de l'AdCR.

Pour des raisons de droit d'auteur nous ne pouvons pas diffuser cet article, mais vous pouvez vous le procurer en kiosque ou sur Internet :

<https://www.pressreader.com/.../20260603/281663966680221>

Vous pouvez signer la pétition ici :

<https://www.mypetition.org/.../modification-plu.../275949>

N'hésitez pas à partager cette pétition, elle est importante pour le devenir du site de SERVIER, dont la reconversion aura un impact fort sur l'environnement et le cadre de vie des riverains du VESINET, du PECQ et de CROISSY.

Nous avons besoin de votre mobilisation pour nous faire entendre !

Attention : penser à valider votre signature (via le mail que vous recevrez de *MesOpinions*) ;

Confidentialité garantie, seuls vos prénom et ville sont visibles (nous n'avons pas accès à votre adresse mail) ;

Par ailleurs, nous ne demandons aucun don !

5/ Les réunions auxquelles l'AdCR à / va participer

A/ AG du CADEB, 29 mai 2026

➤ Au total, au travers de ces 16 associations, le Cadeb (Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine / Saint-Germain-en-Laye) regroupe plus de 1000 adhérents soucieux de l'environnement et du développement durable sur leur territoire.

➤ Vésinet : les premières réunions des conseils de quartier pourraient avoir lieu en octobre 2026. Les associations du Vésinet ne feront plus partie des commissions (par exemple commission urbanisme) mais participeront à des groupes de travail, par exemple celui de l'aménagement du centre-ville.

➤ Nouvelle Ligne Paris Normandie

Le Cadeb s'oppose à ce projet car il conteste non seulement l'intérêt économique du projet mais surtout son tracé néfaste pour l'environnement des habitants des Yvelines et notamment ceux de



FAITS MARQUANTS 2025 : LIGNE LNPN

Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie

- **Visé à doter** la vallée de la Seine d'une liaison ferroviaire performante sur l'axe Paris – Mantes – Rouen – Le Havre, liaison complétée par une section vers Caen et Cherbourg.
- **En créant** des voies nouvelles, dont le doublement des voies sur le tronçon Paris- Mantes, pour faire passer des trains jusqu'à la vitesse de 250 km/h.
- **L'objectif**: augmenter la fréquence des trains, diminuer le temps de trajet (10 mn à 15 mn) et libérer les voies actuelles pour développer le Fret.
- **Coût** estimé 2016 priorité 1 : **4,3 Md€**

Les grandes étapes

2014 - 2015	2016 - 2017	2018 - 2019	2020 - 2021	2022 - 2023
DÉBAT PUBLIC Opportunités et contraintes générales du projet	ÉTAPE 1 Options ferroviaires et modes de passage alternatif	ÉTAPE 2 Études des tracés prioritaires et choix de tracés ferroviaires	ÉTAPE 3 Préparation de l'enquête publique et du dossier de l'étape 2	DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE



la CASGBS. Le Cadeb a soutenu les actions des élus de la CASGBS contre cette ligne et sa participation à l'atelier de concertation LNPN avec la CASGBS, en septembre 2025, a permis de démontrer au préfet en charge de cette concertation que cette ligne n'apportait rien en termes économiques à nos communes mais des nuisances importantes. Le tracé proposé a été rejeté à l'unanimité des élus et associations de la CASGBS.

B/ Conseil Municipal Croissy 8 juin

Le sujet du devenir du site de Servier n'était pas à l'ordre du jour du Conseil du 8 juin, toutefois une question a été posée. Nous vous faisons un bref retour de la réponse apportée :

> La mise à disposition du dossier de concertation au public est prévue pour septembre 2026 (cf. ci-dessus le déroulé de la procédure).

> La ville de Croissy n'a pas prévu d'intégrer au PLU une exigence quant au CBS à l'occasion de sa modification simplifiée. Nous avons évoqué le CBS dans notre Bulletin de mai 2026. Le CBS est un des éléments d'appréciation de la qualité environnementale d'un PLU : le Coefficient de Biotope par Surface. C'est un coefficient qui affecte une surface d'un coefficient en fonction de sa qualité environnementale. Ainsi, une surface végétalisée mais en terrasse ou imperméabilisée sera affectée d'un coefficient qui minorera la surface par rapport à une surface de pleine terre, par exemple. Le CBS est officialisé par la loi ALUR qui le propose sans l'imposer au PLU qui, par contre, doit prendre en compte la biodiversité.

> La mairie a pris en compte la demande des riverains de réaliser une étude d'ensoleillement, elle sera réalisée. Le traitement des façades pourra être vu avec les riverains, aucun changement n'est prévu sur le projet Linkcity, le projet architectural n'est pas encore figé puisque le permis de construire n'existe pas encore.

> Par ailleurs, Le CM a donné un avis favorable à l'installation de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Bébé Explorateurs » sur le territoire de la commune, à savoir 87 chemin de Ronde (futur « Espace Ronde Santé »).

C/ Prochain Conseil Municipal de Croissy, mercredi 1er juillet

Une question concernant le terrain Servier est à l'ordre du jour du prochain conseil municipal : la délibération n°01 « Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme - Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée ».



Il aura lieu mercredi 1^{er} juillet à 21h00 à la mairie de Croissy.
Tout le monde peut assister à un conseil municipal.

D/ Réunions avec les Mairies

Nous avons sollicité les trois Mairies de notre secteur afin de rencontrer les nouvelles équipes municipales, de présenter les actions de notre association et d'échanger sur les sujets que nous traitons en lien avec la commune concernée.

Nous avons rendez-vous à la mairie du Pecq le 2 juillet prochain.

Nous avons eu l'assurance par la mairie du Vésinet qu'elle nous proposerait une rencontre d'ici mi-juillet.

Nous n'avons aucune réponse de la mairie de Croissy malgré quelques relances.

6/ Les rendez-vous du mois de juillet 2026

Nous diffusons les informations sur deux évènements organisés par des associations partenaires, membres du CADEB :

A/ Les arbres remarquables de la forêt de Marly

A Marly : Ecosystème forestier et Arbres remarquables, samedi 4 juillet 2026 de 9h30 à 12h, Forêt de Marly, carrefour royal.

Sortie guidée où seront abordés notamment : des généralités sur la forêt dans le monde et en France, les origines de la forêt de Marly, les différentes strates végétatives et les types de peuplement, la définition et l'identification des arbres remarquables, la biodiversité en forêt, les services de la forêt, les différentes utilisations du bois... Le tout sur un circuit de 5 à 7 Kms jalonné d'arbres remarquables.

Sur inscription, tarif de 5 €

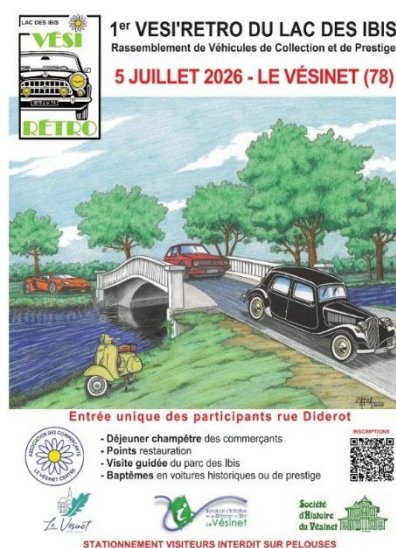
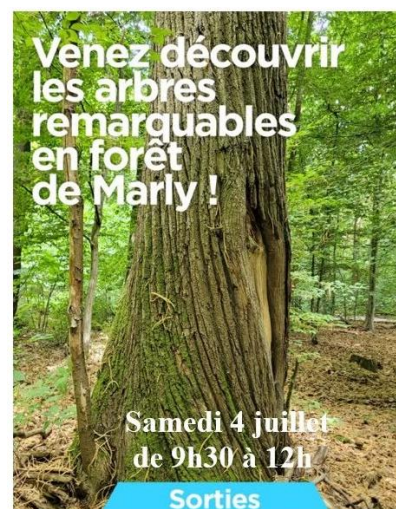
Organisé par *Les amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly*

<https://mas.asso.fr/venez-decouvrir-les-arbres.../>

B/ Vési'Rétro au Vésinet

Au Vésinet : Le Parc des Ibis du Vésinet accueillera la première édition du VESI'RÉTRO du Lac des Ibis, dimanche 5 juillet de 9h à 17h.

Les visiteurs pourront profiter d'un rassemblement consacré aux véhicules de collection et de prestige en découvrant de nombreux modèles anciens et d'exception dans le cadre emblématique du Parc des Ibis. Cette journée s'adresse aussi bien aux passionnés d'automobile qu'aux familles et aux curieux souhaitant profiter d'une animation originale en plein air. Une belle occasion de



découvrir ou redécouvrir le patrimoine automobile dans un cadre exceptionnel, au cœur de la Ville-Parc.

Plusieurs temps forts viendront rythmer l'événement : un déjeuner champêtre proposé par les commerçants, des points de restauration, des visites guidées du Parc des Ibis ainsi que des baptêmes en voitures historiques ou de prestige.

Organisé par SIDSV <https://sidslevesinet.fr/>

7/ Agenda

- ✓ **En cours**, Pétition AdCR « Modification PLU site de Servier - Exiger une enquête publique avec commissaire enquêteur ». [Cliquer ici pour accéder à la pétition](#)
- ✓ **Mercredi 1^{er} juillet**, Conseil Municipal de la ville de Croissy à 21 h à l'hôtel de ville. Tout le monde peut y assister. *L'AdCR sera représentée*
- ✓ **Jeudi 2 juillet**, Rencontre de l'AdCR avec Madame le Maire du Pecq.
- ✓ **Samedi 4 juillet**, de 9h30 à 12h, Ecosystème forestier et Arbres remarquables, Forêt de Marly. *Ouvert à tous, sur inscription.*
- ✓ **Dimanche 5 juillet**, de 9h à 17h, Vési'Rétro au parc des Ibis du Vésinet. *Ouvert à tous.*

Forum des associations :

- ✓ **Samedi 5 septembre**, de 10h à 16h30 Journée des associations du Vésinet, Pelouse des Fêtes des Ibis. *Ouvert à tous.*
- ✓ **Samedi 5 septembre**, de 10h à 16h, Journée des associations du Pecq, Stade Louis Raffegeau. *Ouvert à tous.*
- ✓ **Dimanche 6 septembre**, de 12h à 18h, Journée des associations de Croissy. *Ouvert à tous.*

8/ Appel à cotisation 2026

Nous avons besoin de la mobilisation de tous pour nous faire entendre et défendre avec efficacité nos demandes concernant la sécurité, la limitation de la densification urbaine, la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie.

Notre trésorière se tient à votre disposition pour recevoir votre cotisation de 15 € pour votre adhésion à notre association, il s'agit de Mme Béatrice Millet, 25 rue du 11 Novembre, 78110 Le Vésinet.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion avec toutes les informations nécessaires.



➤ **Si vous souhaitez vous investir sur un sujet en lien avec les actions de notre association n'hésitez pas à nous contacter, vous êtes les bienvenus !**

➤ **L'Association du Chemin de Ronde**, fondée en 1998, est membre du CADEB depuis 2016, membre de FNE Ile de France depuis 2020.

Association de défense de l'environnement sur l'axe allant du pont du Pecq au pont de Bougival, nous regroupons de nombreux riverains de Croissy, du Vésinet et du Pecq.

➤ **Coordonnées**

Siège social : 22 rue du 11 Novembre 78230 Le Pecq

Mail : associationducheminderonde@gmail.com

Tél : 06.86.34.68.55.

Site Internet : <https://associationducheminderonde.com/>

➤ **Bulletin d'information**

Nous publions un bulletin mensuel auquel vous pouvez vous abonner gratuitement, vous le recevrez alors par mail.

<https://associationducheminderonde.com/bulletins.php>

➤ **Actualité**

Nous postons une actualité hebdomadaire sur notre site Internet et notre page Facebook

<https://www.facebook.com/Associationducheminderonde/>

➤ **Adhésion**

Pour adhérer à notre association, vous trouverez toutes les informations sur notre site, rubrique « Bulletin d'adhésion »

https://associationducheminderonde.com/engagement.php#bulletin_adhesion

➤ **Le Bureau AdCR**

Jacques GOYET	Président
Véronique VITAL	Vice-présidente Le Pecq
Françoise PIERREDON	Vice-présidente Le Vésinet
Olivier PIERREDON	Vice-président Croissy
Cyril BERSEILLE	Secrétaire Général
Béatrice MILLET	Trésorière

